Objekttyp:	Advertising			
Zeitschrift:	Zivilschutz = P	Protection civile =	- Protezione ci	vile
Band (Jahr): Heft 6	41 (1994)			
PDF erstellt	am:	25.05.2024		

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch



Une assemblée attentive.

Une nombreuse assistance

Municipaux vaudois à Gollion

rm. Les élections communales vaudoises d'il y a quelques mois ont modifié la composition de plusieurs municipalités dans le canton. Le Service cantonal de protection civile souhaitait inviter les «nouveaux» délégués municipaux à faire plus ample connaissance avec la PCi, lors d'une présentation au Centre cantonal à Gollion.

Sur les 202 municipalités invitées, 98 ont répondu positivement. Il s'agit plus que d'un succès d'estime que d'avoir réussi à déplacer un tel nombre de personnes, en fin d'après-midi, au Centre cantonal d'instruction de Gollion. Nos Autorités seraientelles avides d'information? En tout cas, cette opération montre que les municipaux prennent leur charge au sérieux et qu'ils désirent en savoir davantage sur la protection civile.

D'ailleurs, la même information a été donnée, deux jours plus tard, aux délégués municipaux de l'Est vaudois, au Centre régional d'instruction (CRIE). Celle-ci a eu tout autant de succès avec la représentation de 61 communes.

Une information complète

C'est Michel Buttin, chef du service cantonal qui accueillait et présentait un historique complet de la création de la PCi en Suisse. Après avoir encore donné une information sur la structure et le fonctionnement des différents services, les municipaux ont pu visionner l'excellent film de l'OFPC: «Ensemble pour aider».

Il a ensuite été beaucoup question de la

Michel Buttin, chef du Service cantonal de PCi pendant la visite du PSS.



réforme 95 et de celle concoctée dans le Pays de Vaud qui n'a toujours pas passé la rampe du Parlement cantonal.

Michel Buttin a expliqué que l'instruction a été grandement remaniée et que de ce fait les jours consacrés à la formation avaient diminué, ainsi que les coûts, sans incidence sur l'efficacité. L'accent a été mis sur la formation des cadres puisque dans le canton, un noyau de six à huit mille personnes devrait suffire, en cas de besoin, à conduire la troupe.

En chiffre, la PCi vaudoise occupe maintenant 50000 personnes. Avec la réforme 95, ce chiffre baissera à 35000 et si la réforme vaudoise devait être admise, 27000 personnes environ devraient suffire.

Un catalogue de prestations

Michel Buttin a ensuite expliqué: «Un catalogue à l'intention des communes, sur les prestations que peut fournir la PCi a été envoyé aux préfets, municipalités et chefs locaux. Ce document met l'accent sur les prestations de la PCi dans des domaines aussi divers que l'environnement, le social, l'urbanisme ou les constructions.

En parlant coût, le chef de l'Office a précisé que lors d'exercices communaux l'engagement de personnel astreint donne droit à des subventions basées sur un montant forfaitaire admis de Fr. 26.20 par jour et par personne. La Confédération prend en charge le 31,5%, soit Fr. 8.30 et le canton 34,25%, soit Fr. 8.95. Le solde par rapport au coût réel de la journée est à la charge de la commune.

C'est après la visite commentée des installations et notamment du Poste sanitaire de secours, que les délégués municipaux ont partagé le verre de l'amitié.

